

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEPTIÈME SÉANCE ORDINAIRE  
MERCREDI 18 JANVIER 2017

dans la salle 5220 de l'Hôpital général du Lakeshore

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Richard Legault, président  
Mme Isabelle Brault, vice-présidente  
M. Benoit Morin, président-directeur général et secrétaire  
Mme Micheline Béland  
Dr Samuel Benaroya  
M. Alain Berinstain (téléphone)  
Mme Nada Dabbagh (téléphone)  
Mme France Desjardins  
Mme Marianne Ferraiuolo  
M. Rafik Greiss  
Dr Nebojsa Kovacina  
Mme Liette Lapointe  
Mme Judy Martin  
Mme Maya Nassar  
Dr Suj Sivaraman  
Mme Caroline Storr-Ordolis  
M. Marcel Villeneuve  
M. Gary Whittaker

### ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Claudette Allard

### INVITÉS :

M. Yvan Carbonneau, directeur des ressources informationnelles et du génie biomédical  
Mme Assunta (Sue) Gallo, directrice de la protection de la jeunesse  
Mme Michèle Gauthier, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques  
Dre Nadine Larente, directrice des services professionnels  
Mme Lynne McVey, présidente-directrice générale adjointe  
Mme Lucie Ménard, directrice des ressources financières  
Mme Katherine Moxness, directrice du programme jeunesse des personnes âgées (SAPA)  
M. Martin Ouellet, directeur des services techniques  
Mme Sophie Ouellet, directrice des services multidisciplinaires

## **1 AFFAIRES PRÉLIMINAIRES**

### **1.1 Ouverture de la séance et constat de quorum**

La séance est présidée par M. Richard Legault, qui souhaite la bienvenue à tous à la septième séance du conseil d'administration du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal. La séance est ouverte à 9 h 03.

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 18 janvier 2017**

CIUSSS-CA-2017-07-01

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration adopte à l'unanimité, l'ordre du jour de la septième séance ordinaire du conseil d'administration du mercredi 18 janvier 2017, comme déposé.

### **1.3 Mot du président**

M. Richard Legault fait part à l'assemblée de ses meilleurs vœux pour l'année 2017 et du travail accompli des 15 derniers mois, tel que :

- la formation et mise en oeuvre de tous les comités relevant du conseil d'administration ;
- l'approbation du Protocole clinique sur l'aide médicale à mourir ;
- l'adoption de tous les règlements de fonctionnement du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;
- l'intégration de l'hôpital Sainte-Anne au 1er avril 2016 ;
- l'ajout de l'unité de soins intensifs à l'Hôpital général du Lakeshore ;
- l'agrandissement de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île ;
- la phase 2 de la formation en gouvernance avec les membres du conseil d'administration ;
- le premier Lac-à-L'Épaule avec la participation de la haute direction de l'établissement dont les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des grands projets organisationnels et adopté son plan d'action ;
- la nomination des chefs des départements médicaux du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;

- la rencontre auprès du ministre de la Santé et des services sociaux avec les membres des conseils d'administration du CUSM, du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, ainsi que des membres de la Faculté de médecine de l'Université McGill, quant à l'avenir du CUSM.

- l'approbation d'une nouvelle direction dévouée à la logistique ainsi qu'à la nomination de Mme Daniela Candido au poste de directrice ;

- la prise de connaissance du dossier Optilab ;

- la nomination de la nouvelle directrice des services professionnels, Dre Nadine Larente ;

M. Richard Legault remercie tous les membres du conseil pour leur contribution inestimable au sein du conseil d'administration.

#### **1.4 Période de questions du public**

Une intervention est faite par la présidente de la section locale de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), qui souhaite connaître :

- le pourcentage actuel de la population orpheline au sein de l'Ouest-de-l'Île
- le nombre de patients qui ne sont pas inscrits auprès d'un médecin de famille ;
- le nombre de patients qui voient leurs intervenants délocalisés, comment ces mêmes patients sont-ils réorientés ;
- comment les dossiers cliniques sont-ils transférés et qu'advient-il des dossiers délaissés par le transfert du professionnel vers le GMF?
- quels sont les coûts de transition reliés au redéploiement de ces ressources?
- comment l'établissement assure-t-il que le fardeau de tâches des intervenants en CLSC n'est pas accentué par les nouvelles prises en charge à la suite des transferts?

Une seconde intervention est faite par la vice-présidente - secteur infirmière auxiliaire de la Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), qui souhaite soulever les enjeux reliés aux relations de travail et le non-respect de la convention quant aux heures supplémentaires.

Une troisième intervention est faite par la présidente de la section locale 2281 du Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP), qui souhaite informer les membres du conseil d'administration des enjeux reliés à la gestion des soins à domicile, particulièrement sur le territoire de Dorval-Lachine-LaSalle.

Le secrétaire mentionne accueillir les propos cités des interventions et confirme que les réponses à l'égard des données demandées seront analysées par les directions concernées et adressées par écrit.

#### **1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 16 novembre 2016**

CIUSSS-CA-2017-07-02

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration adopte à l'unanimité, le procès-verbal de la sixième séance ordinaire du conseil d'administration du 16 novembre 2016, avec les

corrections suivantes:

en page 5, point. 4.3 : présentation du portfolio du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, au troisième paragraphe dernière ligne, lire:

De la discussion à ce sujet, les membres du conseil d'administration conviennent de recommander, certains changements, tels que :

- rehausser la mission universitaire de la vision du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;
- préciser l'offre de services complets en soins aigus au sein de la mission universitaire de centre d'excellence d'hôpitaux communautaires.

en page 6, point. 5.1.3 : nomination de la directrice des services professionnels, ajout d'une mention suivant le dernier paragraphe, lire :

M. Rafik Greiss recommande fortement la création d'un comité des ressources humaines afin d'assister le conseil d'administration sur les stratégies mises de l'avant pour favoriser une saine gestion des ressources humaines.

### **1.5.1 Suivi découlant du procès-verbal**

M. Richard Legault fait mention de la lettre envoyée à la présidente de la section locale de l'APTS suite à son intervention à la séance du conseil d'administration du 16 novembre 2016.

## **2 AFFAIRES STRATÉGIQUES**

### **2.1 Mot du président-directeur général : présentation sur la mise à jour de l'évolution du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal**

M. Benoit Morin fait état des dernières avancées, telles que:

- l'identité visuelle du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal comme pilier indispensable à la communication de l'établissement ;
- l'avenir du Réseau McGill, plus précisément des consultations menées par le Dr. Arvind K. Joshi.

Il fait également part du déroulement de la séance publique d'information du 13 janvier 2017 dont les réalisations et projets de l'établissement ainsi que les plans d'actions des Tables de quartier ont été présentés. Un franc succès pour une première séance publique d'information.

### **2.2 Processus de consultation sur l'avenir du réseau McGill**

**ATTENDU** que les membres du conseil d'administration du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal souhaitent mandater, sous la présidence de M. Marcel Villeneuve, le comité de gouvernance et d'éthique, l'élaboration d'une orientation stratégique visant l'offre de services du réseau de la santé et des services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;

**ATTENDU** que les membres du conseil d'administration du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal souhaitent qu'une consultation étendue et complète auprès des divers groupes de la communauté de l'établissement soit menée ;

**ATTENDU** que la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique fait l'objet d'un consensus au sein des membres du conseil d'administration du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration adopte à l'unanimité, de mandater le comité de gouvernance et d'éthique, d'élaborer une orientation stratégique portant sur l'offre de services du réseau de la santé et des services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

### **3 RAPPORT DES COMITÉS**

#### **3.1 Comité de vigilance et de la qualité**

##### **3.1.1 Rapport de la présidente sur l'évolution des travaux du comité**

En tant que présidente du comité, Mme Judy Martin fait état de la rencontre ayant eu lieu le 29 novembre 2016. Parmi les dossiers discutés :

Visite du Centre d'hébergement Denis-Benjamin-Viger (CDBV) :

Elle fait part aux membres du conseil d'administration d'être impressionnée par le directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées et de son équipe, qui ont bon contrôle de la situation.

Quoique qu'il y a plusieurs améliorations en cours et réparations physiques à faire, elle est rassurée du suivi du plan d'action du CDBV.

Elle fait également part de la présentation de Dre Katherine Moxness, directrice programme jeunesse portant sur la qualité, la sécurité et l'efficacité des services dispensés et le respect des droits des usagers.

Mme Judy Martin mentionne que la prochaine rencontre du comité est prévue pour le 7 février 2017.

##### **3.1.2 Compte rendu du 14 octobre 2016**

Mme Judy Martin donne un bref sommaire du compte rendu déposé.

##### **3.1.3 Présentation sur la Politique d'allaitement maternel**

Mme Judy Martin invite Mme Marie-France Brizard, directrice adjointe, continuum naissance et petite enfance de présenter les faits saillants de l'initiative: Amis des bébés (IAB), tels que:

- l'objectif visé ;
- la description et éléments de contexte ;
- les impacts, la visibilité de l'initiative pour l'établissement ;
- les instances de gouvernance consultées.

### **3.1.4 Adoption de la Politique d'allaitement maternel**

CIUSSS-CA-2017-07-03

**CONSIDÉRANT** que l'initiative Hôpital Amis des bébés (IHAB) [ou initiative Amis des bébés (IAB), au Québec] est une stratégie mondiale lancée en 1991 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), et qu'il s'agit d'un programme de qualité des soins reposant sur des preuves d'efficacité ;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Santé et des Services sociaux partage la volonté de l'OMS et de l'UNICEF d'encourager les établissements de santé à mettre en place les normes internationales proposées par l'IAB et qu'il en a d'ailleurs fait sa principale stratégie pour améliorer la situation de l'allaitement au Québec ;

**CONSIDÉRANT** que certains sites du CIUSSS ont déjà obtenu une certification ou une recertification IAB, et que d'autres sites sont à mettre en place les conditions pour l'obtention de cette certification ;

**CONSIDÉRANT** que le Centre hospitalier de St.Mary est actuellement en processus recertification (visite de l'équipe d'évaluatrices en janvier 2017), qu'il est actuellement le seul centre accoucheur de l'île de Montréal et le seul de cette envergure (+ de 4000 naissances) au Québec à être certifié IAB, et que la recertification de ce centre est considérée comme un levier important pour nos autres installations et probablement d'autres centres accoucheurs à Montréal ;

**CONSIDÉRANT** que la première des dix conditions pour l'obtention d'une certification IAB est l'approbation d'une politique d'allaitement par le conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** qu'une politique d'allaitement maternel commune à l'ensemble du CIUSSS pourra être utilisée pour les processus de certification ou de recertification pour toutes les installations de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** que la recherche scientifique démontre que l'allaitement maternel est le mode d'alimentation à privilégier pour les bébés, et que dans le cadre de sa mission de responsabilité populationnelle, le CIUSSS adhère aux orientations

régionales, provinciales, nationales et internationales pour la promotion de l'allaitement maternel ;

**CONSIDÉRANT** que le document a fait l'objet d'une consultation auprès des groupes concernés ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du Comité de vigilance et de la qualité lors de la rencontre du 29 novembre 2016 ;

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration adopte à l'unanimité, la politique d'allaitement maternel dans le cadre de la certification Initiative Amis des Bébé (IAB), comme présentée.

## **PAUSE**

### **3.2 Comité de gouvernance et d'éthique**

#### **3.2.1 Rapport du président sur l'évolution des travaux du comité**

En tant que président du comité, M. Marcel Villeneuve fait état de la rencontre ayant eu lieu le 10 janvier 2017. Parmi les dossiers discutés :

- la planification d'une séance pour accompagner les membres du conseil d'administration afin qu'ils puissent compléter l'outil d'évaluation sur place, soit avant ou après une séance ;
- l'état de situation sur le projet de gouvernance global au sein de l'établissement ;
- les tableaux de bord et reddition de compte du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;
- l'évolution à venir de la structure organisationnelle ;
- la mise à jour du processus de consultation du CIUSSS ;
- l'état de situation : projet de gouvernance global au sein de l'établissement ;

En suivi du projet de gouvernance global du CIUSSS de l'Ouet-de-l'Île-de-Montréal, M. Rafik Greiss réitère sa recommandation de créer un comité des ressources humaines afin que le conseil d'administration se dote de meilleures pratiques de gouvernance.

M. Marcel Villeneuve mentionne que la prochaine rencontre du comité est prévue pour le 14 mars 2017.

### **3.2.2 Compte rendu du 14 septembre 2016**

M. Marcel Villeneuve donne un bref sommaire du compte rendu déposé.

### **3.2.3 Compte-rendu du 1er novembre 2016**

M. Marcel Villeneuve donne un bref sommaire du compte rendu déposé.

### **3.2.4 Compte-rendu du 14 décembre 2016**

M. Marcel Villeneuve donne un bref sommaire du compte rendu déposé.

### **3.2.5 Modèle modifié du règlement de régie interne transitoire d'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

CIUSSS-CA-2017-07-04

**CONSIDÉRANT** l'adoption du modèle de règlement de régie interne transitoire d'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 3 février 2016 (résolution no. CIUSSS-ODIM-147) ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de l'assemblée générale du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) formulée lors de sa rencontre du 28 septembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique formulée lors de sa rencontre du 10 janvier 2017 avec les modifications suivantes :

Page 23, modification à l'énoncé 5.3. Ouverture de l'assemblée et quorum, « le quorum requis aux assemblées est fixé à 20% membres actifs et est comptabilisé à l'ouverture de l'assemblée »

Page 27, modification à l'énoncé 6.1. Composition du comité exécutif

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration adopte à l'unanimité, le modèle modifié du règlement de régie interne transitoire d'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, comme déposé.

## **3.3 Comité des affaires universitaires**

### **3.3.1 Rapport du président sur l'évolution des travaux du comité**

En tant que président du comité, Dr Samuel Benaroya fait état de la rencontre ayant eu lieu le 6 décembre 2016. Parmi les dossiers discutés:



- les consultations du Dr Joshi sur le volet universitaire portant sur l'organisation des services du Réseau McGill ;
- l'évaluation de la directrice scientifique du Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas ;
- la nomination de la directrice scientifique du Centre de recherche du Centre hospitalier de St Mary ;
- l'agrément programme de premier cycle en médecine (MDCM) de l'Université McGill ;
- les travaux reliés aux comités d'éthique de la recherche (CER).

Dr Samuel Benaroya mentionne que la prochaine rencontre est prévue pour le 21 février 2017.

### **3.3.2 Compte rendu du 4 octobre 2016**

Dr Samuel Benaroya donne un bref sommaire du compte rendu déposé.

### **3.3.3 Nominations au Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas**

CIUSSS-CA-2017-07-05

**CONSIDÉRANT** que conformément à la circulaire concernant les conditions d'exercice des comités d'éthique de la recherche désignés ou institués par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du Code civil, le Conseil d'administration a la responsabilité de nommer ou de révoquer les membres des comités d'éthique de la recherche ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'éthique de la recherche de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des affaires universitaires lors de sa rencontre du 6 décembre 2016 ;

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration adopte à l'unanimité, la nomination de Mme Isabelle Saint-Germain et Mme Shannon Williams comme membres réguliers du Comité d'éthique de la recherche de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, pour un mandat maximal de trois (3) ans renouvelable.

### **3.4 Comité de vérification**

### 3.4.1 Rapport du président sur l'évolution des travaux du comité

En tant que président du comité, M. Rafik Greiss fait état de la rencontre ayant eu lieu le 16 janvier 2017. Parmi les dossiers discutés :

- le tableau de suivis découlant des comités de vérification antérieurs ;
- les résultats financiers de l'exercice 2016-2017 - fin de la période 7 ;
- le plan d'audit 2016-2017 du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;
- la planification audit CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2016-2017 ;
- la sécurité des actifs informationnels.

En suivi des résultats financiers de l'exercice 2016-2017 - fin de la période 7, M. Marcel Villeneuve demande des précisions sur quoi consiste les « autres » charges indiquées au rapport.

Une analyse détaillée des dépenses « autres » sera confirmée à une séance ordinaire du conseil d'administration ultérieure.

M. Rafik Greiss mentionne que la prochaine rencontre est prévue pour le 15 février 2017.

### 3.4.2 Compte rendu du 2 novembre 2016

M. Rafik Greiss donne un bref sommaire du compte rendu déposé.

### 3.4.3 Rapport périodique RR-444 – cumulatif et prévisionnel pour la période 7 se terminant le 15 octobre 2016

CIUSSS-CA-2017-07-06

**ATTENDU** que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) [ci-après « la Loi »] ;

**ATTENDU** que conformément à la circulaire à l'égard du suivi de l'équilibre budgétaire (codification 03.01.61.04), le conseil d'administration a l'obligation d'adopter le rapport périodique ;

**ATTENDU** que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal a mis en place une série de mesures afin d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire tout en assurant de n'avoir aucun impact sur l'organisation des services, et particulièrement sur l'accès aux services, ainsi que

de n'avoir aucune mesure autre que clinique susceptibles de contrevenir à une norme ou une directive ministérielle ou gouvernementale ;

**ATTENDU** que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal a intégré au rapport prévisionnel RR-444, la demande budgétaire pour l'hôpital Sainte-Anne ;

**ATTENDU** que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal est donc en attente d'une confirmation officielle du budget pour l'hôpital Sainte-Anne ;

**ATTENDU** que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal est en attente d'une confirmation officielle pour le soutien additionnel de l'ordre de 1.7M\$ afin de combler le manque à gagner découlant de la mise en œuvre de la Loi modifiant l'organisation du réseau ;

**ATTENDU** que le rapport prévisionnel RR-444 est recommandé pour approbation par le comité de vérification ;

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration adopte à l'unanimité, le rapport RR-444 - rapport périodique cumulatif et prévisionnel : période 7 se terminant le 15 octobre 2016 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour l'exercice financier 2016-2017 et d'autorise le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **3.4.4 Plan de conservation et de fonctionnalités immobilières (maintien des actifs et rénovation fonctionnelle et Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (maintien des actifs – équipement médical et non médical et mobilier**

CIUSSS-CA-2017-07-07

**ATTENDU** que la demande du MSSS exigeant le dépôt de la planification triennale sur le plan du maintien des actifs immobiliers incluant la résorption du déficit du maintien des actifs immobiliers ;

**ATTENDU** que la demande du MSSS exigeant le dépôt de la planification triennale sur le plan de la rénovation fonctionnelle mineure ;

**ATTENDU** que la demande du MSSS exigeant le dépôt de la planification triennale sur le plan du maintien des parcs de l'équipement médical, incluant la résorption du déficit de maintien des actifs – équipement médical ainsi que le plan du maintien de l'équipement non médical et mobilier ;

**ATTENDU** que la confirmation des enveloppes budgétaires au montant de 8 800 343 \$ pour le maintien des actifs immobiliers ;

**ATTENDU** que la confirmation des enveloppes budgétaires au montant de 25 300 020 \$ pour la résorption du déficit du maintien des actifs immobiliers ;

**ATTENDU** que la confirmation des enveloppes budgétaires au montant de 3 383 990 \$ pour la rénovation fonctionnelle mineure autre qu'en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ;

**ATTENDU** que la confirmation des enveloppes budgétaires au montant de 847 300\$ pour la rénovation fonctionnelle mineure en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ;

**ATTENDU** que la confirmation des enveloppes budgétaires au montant de 5 328 176 \$ pour le remplacement de l'équipement médical ;

**ATTENDU** que la confirmation des enveloppes budgétaires au montant de 2 473 089 \$ pour la résorption du déficit de maintien des actifs – équipement médical ;

**ATTENDU** que la confirmation des enveloppes budgétaires au montant de 1 833 315 \$ pour le remplacement de l'équipement non médical et mobilier;

**ATTENDU** que ces enveloppes doivent être dédiées seulement aux éléments respectifs identifiés ;

**ATTENDU** que le comité de direction a approuvé les scénarios priorisés qui assurent une continuité avec chaque établissement historique ainsi que les besoins des directions du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;

**ATTENDU** que le dossier est recommandé par le comité de vérification ;

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration adopte à l'unanimité, les plans de conservation et de fonctionnalité immobilières ainsi que les plans de conservation de l'équipement et du mobilier pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

### **3.5 Comité de révision**

#### **3.5.1 Rapport de la présidente sur l'évolution des travaux du comité**

Aucun rapport.

### **3.6 Comité forum sur la philanthropie**

#### **3.6.1 Rapport du président sur l'évolution des travaux du comité**

Aucun rapport.

## 4 AFFAIRES MÉDICALES

### 4.1 Nomination - Chef de département de chirurgie

CIUSSS-CA-2017-07-08

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité de sélection pour le poste de chef médical du département de chirurgie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation majoritaire de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ayant eu lieu le 8 décembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que le mandat et la durée de celui-ci seront déposés subséquemment au conseil d'administration ;

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration approuve à l'unanimité, la nomination de la docteure Donna Tataryn comme chef de département de chirurgie.

### 4.2 Ajout à la liste des signataires auprès de la RAMQ

CIUSSS-CA-2017-07-09

**CONSIDÉRANT** que les demandes de facturation des médecins faites à la RAMQ doivent être autorisées par une personne dûment mandatée par le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de la responsabilité du signataire de l'autorisation de paiement de vérifier et de valider l'information de facturation ;

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration adopte à l'unanimité, l'ajout de la Dre Nadine Larente à la liste des signataires autorisés à attester, pour le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises à la RAMQ pour des services rendus par les médecins.

### 4.3 Nomination découlant du comité exécutif du CMDP du 14 avril 2016

CIUSSS-CA-2017-07-10

**Docteure Sabrina Furtado**  
**Pédiatrie**

**Lieu d'exercice principal : Centre hospitalier de St. Mary**

**Numéro de permis : 14684**

**Numéro d'assurance : 200113738**

**CONSIDÉRANT** que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de docteure Sabrina Furtado, pédiatre, à l'effet d'obtenir un statut de membre associé du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, avec des privilèges d'exercice au Centre hospitalier de St. Mary au sein du département de la pédiatrie, pour la période du 8 juin 2016 au 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du ministère de la Santé et des Services sociaux remplaçant l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) portant sur le respect du plan d'effectifs médicaux du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessus décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

**CONSIDÉRANT** que la docteure Sabrina Furtado devra, le cas échéant, se conformer aux exigences prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales qui se lisent ainsi :

«Art. 61 : [...].

De plus, la résolution doit prévoir que, dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du centre intégré ou d'un établissement regroupé, un médecin, un dentiste ou un pharmacien doit, sur demande du directeur des services professionnels, du président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général du centre intégré, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin, dentiste ou pharmacien à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation. »

**CONSIDÉRANT** que la docteure Sabrina Furtado ne peut exercer sa profession dans une installation du centre intégré ou d'un établissement regroupé et jouir des privilèges qui lui sont accordés aux présentes que si elle fournit un écrit dans lequel elle reconnaît avoir pris connaissance de cette résolution;

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration accepte à l'unanimité la demande de nomination de la docteure Sabrina Furtado, pédiatre, et de lui attribuer le statut de membre associé du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal avec des privilèges d'exercice au Centre hospitalier de St. Mary au sein du département de la pédiatrie. Ce statut et ces privilèges sont pour la période du 8 juin 2016 au 30 juin 2017.

#### **4.4 Nomination découlant du comité exécutif du CMDP du 9 juin 2016**

CIUSSS-2017-CA-07-11

**Docteur Jin Qian**

**Anesthésiste**

**Lieu d'exercice principal : Hôpital de LaSalle**

**Numéro de permis : 16-594**

**Numéro d'assurance : 200121760**

**CONSIDÉRANT** que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du docteur Jin Qian, à l'effet d'obtenir un statut de membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, avec des privilèges d'exercice à l'Hôpital de LaSalle au sein du département d'anesthésiologie, pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du ministère de la Santé et des Services sociaux remplaçant l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) portant sur le respect du plan d'effectifs médicaux du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessus décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

**CONSIDÉRANT** que docteur Jin Qian devra, le cas échéant, se conformer aux exigences prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales qui se lisent ainsi :

«Art. 61 : [...].

De plus, la résolution doit prévoir que, dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation du centre intégré ou d'un établissement regroupé, un médecin, un dentiste ou un pharmacien doit,

sur demande du directeur des services professionnels, du président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'un chef de département clinique ou, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces personnes, du président-directeur général du centre intégré, offrir un soutien temporaire dans l'installation qui lui est indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département.

La participation du médecin, dentiste ou pharmacien à un tel soutien temporaire est déterminée en tenant compte de ses compétences professionnelles, de la situation des effectifs dans son installation et de la nécessité de ne pas y créer également de problèmes significatifs d'accès aux services. Cette participation ne peut avoir pour effet de remettre en question l'exercice principal de sa profession dans son installation, ne s'applique que pour une installation située à moins de 70 kilomètres de celle où il exerce de façon principale et ne peut s'étendre sur une période de plus de trois mois qui pourrait être reconduite après réévaluation de la situation. »

**CONSIDÉRANT** que docteur Jin Qian ne peut exercer sa profession dans une installation du centre intégré ou d'un établissement regroupé et jouir des privilèges qui lui sont accordés aux présentes que s'il fournit un écrit dans lequel il reconnaît avoir pris connaissance de cette résolution;

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration accepte à l'unanimité la demande de nomination du docteur Jin Qian et de lui attribuer le statut de membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal avec des privilèges d'exercice à l'Hôpital de LaSalle au sein du département d'anesthésiologie. Ce statut et ces privilèges sont pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

#### **4.5 Nomination découlant du comité exécutif du CMDP du 13 octobre 2016**

**ATTENDU** que le comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, à sa rencontre du 13 octobre 2016, recommande des nominations.

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité d'accepter:

- la nomination de la docteure Thérèse Perreault et de lui attribuer le statut de membre associé du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal avec des privilèges d'exercice à l'Hôpital de LaSalle au sein du département de pédiatrie. Ce statut et ces privilèges sont pour la période du 6 décembre 2016 au 30 juin 2017.
- la nomination de la docteure Yao Xiao, médecin de famille, et de lui attribuer le statut de membre associé du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal avec des privilèges d'exercice à l'Hôpital général du Lakeshore au sein du département de l'urgence (incluant échographies à l'urgence). Ce statut et ces privilèges sont pour la période du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 décembre 2017.

Après échange, les résolutions portant les numéros CIUSSS-2017-07-12 à 13 sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

#### **4.6 Démissions et congés découlant du comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016**



**ATTENDU** que le comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, à sa rencontre du 8 décembre 2016, a été saisi des démissions et congés de maternité.

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité d'accepter:

- le congé de maternité de Dre Jessica Yeates, membre actif au département de pédiatrie à l'Hôpital de LaSalle, du 3 octobre 2016 au 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;
- le congé de maternité de Dre Vicki Scholten, membre actif au département de pédiatrie à l'Hôpital de LaSalle, effectif jusqu'au 30 septembre 2017 ;
- la démission de Dre Nathalie Hébert, membre actif au département de médecine de famille à l'Hôpital de LaSalle, effective le 15 novembre 2016 ;
- la démission de Dre Régina Husa, membre associé au département de médecine spécialisée, service de cardiologie à l'Hôpital général du Lakeshore effective le 31 octobre 2016 ;
- la démission du Dr Jean-Pierre Mayer, membre actif au département de médecine spécialisée, service de cardiologie à l'Hôpital général du Lakeshore, effective le 30 juin 2019 ;
- la démission du Dr Alexandre Dostie, membre actif au département de chirurgie, service de dentisterie à l'Hôpital général du Lakeshore, effective le 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;
- la démission du Dr William Triolet, membre actif au département d'anesthésiologie, au Centre hospitalier de St. Mary, effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- la démission de Dre Kaliash Mayer, membre actif au département de médecine de famille au Centre hospitalier de St. Mary, effective le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Après échange, les résolutions portant les numéros **CIUSSS-2017-CA-07-14 à 21** sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

#### **4.7 Démission du médecin examinateur du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal**

M. Benoit Morin avise les membres du conseil d'administration de la démission d'un des médecins examinateurs de l'établissement, Dr Henry Haddad, en date du 1er novembre 2016.

#### **4.8 Démission découlant du comité exécutif du CMDP du 12 janvier 2017**

CIUSSS-2017-CA-07-22

**IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration accepte à l'unanimité, la démission de la Dre Joyce Johansson, membre actif au département de chirurgie, service d'orthopédie au Centre hospitalier de St. Mary, effective le 31 décembre 2016.

## **5 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Nomination au conseil d'administration du Cégep Gérard-Godin de Mme Marie-Ève Lemieux, directrice adjointe du développement organisationnel et des communications**
  
- 5.2 Nomination au conseil d'administration du Cégep John-Abbott de Mme Dalia Toledano, directrice adjointe responsabilité populationnelle et partenariats**
  
- 5.3 Rapport d'investigation du coroner : dossier de M. Mark Blandford**

## **6 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 50.

## **7 HUIS CLOS**

---

Richard Legault, président

---

Benoit Morin, secrétaire